



Extrait de délibération

Identifiant
2020-12-008

Comité syndical

14 Décembre 2020 – Mazières en Gâtine

L'An Deux Mille Vingt le quatorze décembre à 19 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu inhabituel de ses séances en raison de la crise sanitaire, à la salle des fêtes de Mazières en Gâtine, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. Mme Danielle Taverneau a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 8 Décembre 2020
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 21 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 10 titulaires, 29 suppléants
Votants : 23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, CHABAUTY Gérard, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique			
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONNEAUX Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, ROY Olivier	CHEVALIER Eric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GILBERT Véronique,	SICAUD Mickaël	
Val de Gâtine	ATTOU Yves, BAILLY Christiane, BIRE Ludovic, CHAUSSEY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle	BARANGER Johann, JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, MICOU Corine, OLIVIER Pascal	AUDEBERT Claude	

Invité : Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

Projet de Convention de partenariat pour le développement touristique sur le territoire du Pays de Gâtine.

La loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRE a instauré le transfert de la compétence « *promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme* » aux intercommunalités, à partir du 1er janvier 2017. Les EPCI membres du PETR du Pays de Gâtine ont repris cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2018.

Néanmoins, afin d'affirmer l'attractivité et la cohésion du territoire et dans un souci d'efficacité de l'action publique, Ils ont décidé par délibérations d'associer le PETR à leurs actions touristiques. Une convention a été établie en ce sens en avril 2018 pour fixer les modalités de ce partenariat. Cette convention prend fin au 31 décembre 2020.

Le PETR et les EPCI membres souhaitent, conformément aux dispositions légales et à leurs statuts, prolonger ce partenariat et en redéfinir certaines modalités. Pour ce faire un nouveau projet de « convention de partenariat de développement touristique sur le territoire du Pays de Gâtine » est proposé. Cf. *document joint*.

Ce partenariat a pour objectif d'assurer une continuité avec la convention établie en avril 2018 et d'être en cohérence avec le projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine (PNR) mené par le PETR.

Ce projet devrait être présenté au Conseil communautaire de la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet du 8 décembre 2020, au Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Gâtine du 15 décembre 2020 et au Conseil communautaire de la Communauté de communes Parthenay-Gâtine de janvier 2021.

Le Comité syndical décide:

- **de valider ce projet de convention quadripartite pour le développement touristique de la Gâtine**
- **d'autoriser le Président du Pays de Gâtine à signer cette convention et tout autre document se rapportant à ce dossier.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD